

Les prochaines étapes en 2021

- Poursuite des états initiaux faune, flore (résultats attendus fin 2022)
- Lancement de l'étude paysagère
- Lancement de l'étude agricole



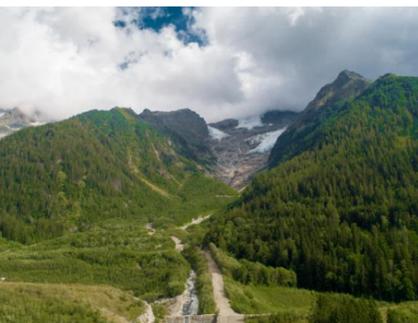
D'ici là...

Nous portons une grande attention à ce que ce projet s'intègre au mieux à votre territoire. Aussi, nous sommes à votre écoute pour répondre à vos interrogations et recueillir vos avis.

voltalia, qui sommes-nous ?

Acteur français présent dans une vingtaine de pays, et comptant près de 300 salariés en France, Voltalia a une approche locale profondément ancrée dans son ADN. Cela se traduit à travers sa collaboration avec des prestataires et fournisseurs locaux, mais aussi et surtout en entretenant des relations de confiance à long-terme avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le développement de ses projets éoliens, solaires, hydroélectriques et biomasse.

Ainsi, Voltalia assure un suivi continu depuis l'identification des projets, leur construction, leur exploitation, jusqu'à leur démantèlement et prend à cœur le renforcement et la pérennité des liens avec les acteurs du territoire d'implantation.



Centrale hydro de Taconnaz (74)



Champ agrivoltaïque du Cabanon (13)



Centrale biomasse Kourou (Guyane)



Parc éolien St-Félix du Lauragais (31)



Centrale de stockage de Mana (Guyane)

Imprimé sur papier recyclé FSC
Ne pas jeter sur la voie publique

Projet éolien « Collines du nord toulousain »

Lettre d'information – Octobre 2021

Madame, Monsieur,

La commune de Villemur-sur-Tarn est sensibilisée et engagée dans la transition énergétique depuis maintenant plusieurs années. La centrale hydro-électrique alimentée par les eaux du Tarn en est le symbole. Afin de poursuivre dans cette lignée, le conseil municipal a délibéré le 20 décembre 2020 en faveur de l'étude d'un projet éolien sur son territoire.

Voltalia fort de son expérience dans le développement des énergies renouvelables a identifié une zone favorable localisée au lieu-dit « Cantemerle » en milieu agricole. Après une première étape d'identification de secteurs favorables et d'échanges avec des propriétaires, Voltalia a débuté des études plus spécifiques, lesquelles permettront de définir un projet éolien sur cette zone.

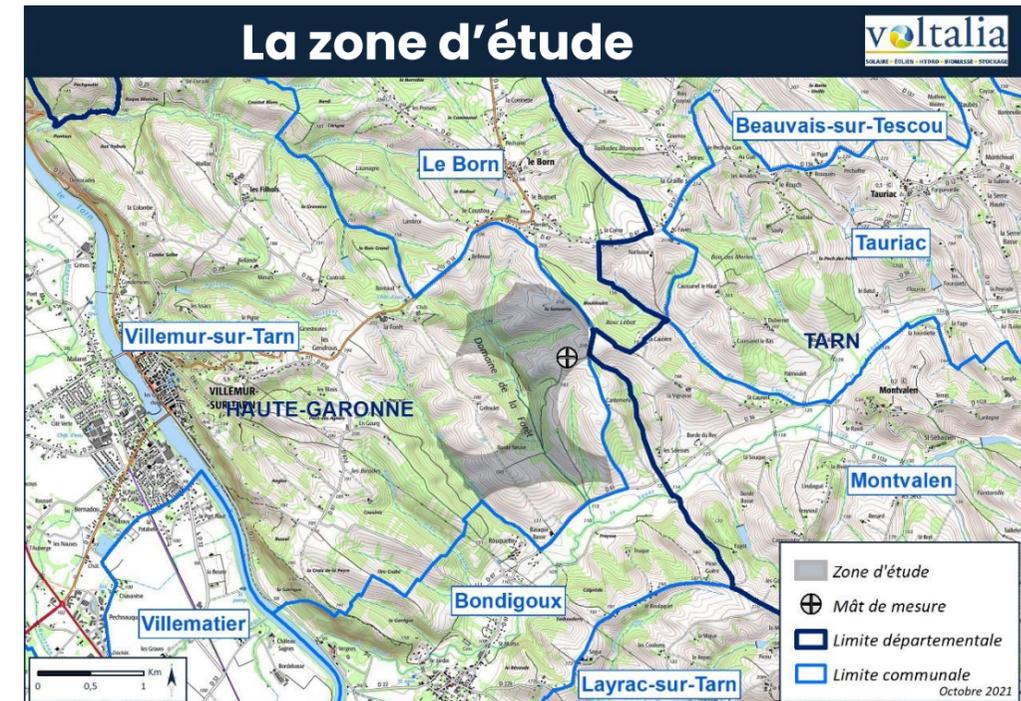
Ces études réglementaires (naturalistes, vent, acoustique, paysagère...) constituent la première étape du développement d'un tel projet. L'étude naturaliste est en cours depuis la fin de l'été 2021. Elle durera au moins un an couvrant ainsi l'ensemble des quatre saisons.

En ce début d'automne, place à l'étude de vent avec l'installation d'un mât de mesure au cœur de la zone d'étude. Sa localisation figure sur la carte ci-dessous.

Au travers de cette première lettre d'information, nous engageons la phase de concertation qui durera toute la vie du projet.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous tenons à votre disposition pour échanger sur ce projet.

L'équipe projet Voltalia.



La zone d'étude a été identifiée au regard de différents critères tels que :

- Une topographie favorable
- Hors des contraintes aéronautiques civiles et militaires
- Hors des périmètres de protection des Monuments historiques, sites classés ou inscrits
- Hors des périmètres de protection environnementales (Natura 2000 notamment)
- En milieu agricole ouvert
- Avec une direction des vents Ouest-Nord-Ouest
- A une distance minimale de 500m des zones habitées et des routes principales

CONTACT :

VOLTALIA Direction Opérationnelle : 45 impasse de la Draille, Parc de la Duranne, 13100 Aix-en-Provence
Cheffe de projet : Christelle Pagès – email : c.pages@voltalia.com – www.voltalia.com

Les études de développement

Un mat de mesure, pour quoi faire ?

La mesure du vent est une étape importante dans le développement d'un projet éolien. Le recueil de données précises et cohérentes sur le gisement en vent est incontournable pour définir le projet optimal. Aussi, **un mât de mesure d'une hauteur de 100m a été récemment installé au sein de la zone d'étude.**

Différents instruments équipent ce mât :

- **Les anémomètres** : placés à diverses hauteurs du mât, ils enregistrent la vitesse des vents.
- **Les girouettes** : généralement au nombre de deux, elles mesurent l'orientation des vents au sommet du mât et à une hauteur intermédiaire.
- **Les capteurs météorologiques** : situés en altitude, ils mesurent la température, l'humidité et la pression atmosphérique, ces variables influençant la production des éoliennes.

Les données sont collectées et étudiées ensemble pour nous permettre d'évaluer les éoliennes les plus adaptées pour exploiter tout le potentiel de production énergétique du site.

Sur la base des données de vents, complétées des résultats des autres études en cours, nous définirons différents scénarios d'implantations possibles.

Ce mât est également équipé de détecteurs d'activité de chauves-souris afin d'enregistrer :

- leurs périodes de présence sur le site,
- l'intensité de leur activité.

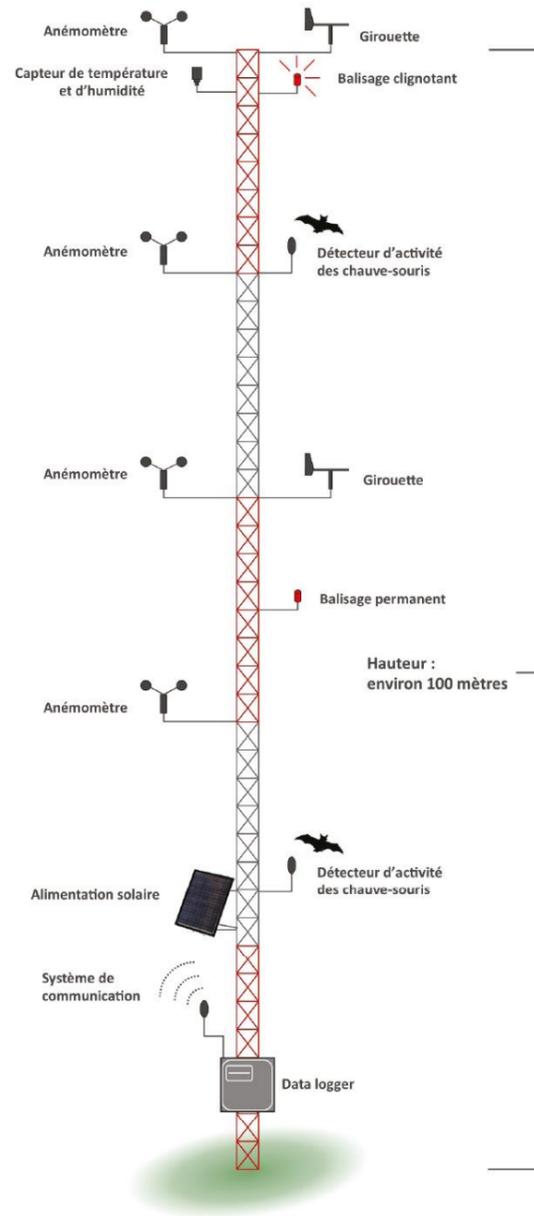
Ces éléments enrichiront l'étude environnementale et les mesures visant à éviter de potentiels impacts sur la faune.

Etude écologique : Cabinet Ectare – bureau d'études

Ce cabinet indépendant, implanté à Toulouse, est spécialisé dans l'étude et le conseil technique pour l'aménagement, les ressources, l'environnement et le développement durable. Il accompagne entreprises et administrations depuis 1985.

Sa mission auprès de Voltalia consiste en la réalisation de l'expertise écologique, volet indispensable à toute étude d'impact.

- Etude débutée mi-août 2021
- Durée minimale d'un cycle biologique complet (4 saisons)
- Sorties spécifiques dédiées:
 - à la flore,
 - à l'ornithologie,
 - aux chauves-souris,
 - à la faune terrestre.



Un projet au cœur de la transition énergétique

La transition énergétique nécessite de s'orienter autant vers la sobriété que vers les énergies renouvelables.

Elle est un enjeu primordial face à la crise climatique, c'est pourquoi l'Etat a mis en place différents outils pour l'encadrer et l'encourager.

L'énergie éolienne répond aux objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie approuvée en avril 2020 (période 2019-2028) et la loi Energie Climat :

- **Atteindre 33 % d'énergies renouvelables** dans le mix énergétique en **2030**
- **Doubler la puissance éolienne** installée à l'horizon **2028**

L'éolien, pour quoi faire ?

L'énergie éolienne est un moyen compétitif de production d'électricité renouvelable et possède de nombreux atouts :

- Ressource inépuisable
- Production d'électricité sans émission de CO2
- Diversification du mix électrique
- Contribution à l'indépendance et à la transition énergétique
- 6 mois de production d'une éolienne compensent l'énergie nécessaire à sa fabrication
- Démantèlement total en fin d'exploitation



Vie des éoliennes et démantèlement

A la fin de l'exploitation du parc, le propriétaire du parc éolien a l'obligation de démanteler les éoliennes en intégralité (structures et fondations) et de remettre en état le site.

Voltalia doit ainsi constituer des garanties financières nécessaires à ces opérations à hauteur de 50 000 € par éolienne de 2 MW ainsi que 10 000 € par MW supplémentaire. Ces garanties financières conditionnent l'autorisation du parc éolien et permettent de couvrir le coût net, c'est-à-dire la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne*.

Il est également à noter que 97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée**.

* arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

** Contribution de la Commission éolien du SER dans le cadre de la mission du CGEDD relative au recyclage des éoliennes, avril 2019